Mis en ligne le : 20/04/26
Sur www.plouedern.fr

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20260414-D2026_04_14_06-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 14 avril 2026

Délibération N° : 2026/04/14/06

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le deux avril, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 23 / Présents : 17 - Votants : 21.
Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 21 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, QUÉDEC, NOWAK, LE CHENADEC, MAREC-PRIGENT, PÉDEL, TOURBOT, CORRE, RIOU, PÉRON, DIRUIT, GARAULT, BERTHOU, VIGOUROUX, CUEFF, BLONS, JACOPIN.

Absents et excusés : Mmes CALLAC (pouvoir à Mme NOWAK), CASU (pouvoir à M. GOALEC), et MM GUILLOTIN (pouvoir à Mme TOURBOT), SANQUER (pouvoir à M. CUEFF), BERNARD, GOARIN.

Secrétaire de séance : M. Christine CORRE.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

SUBVENTION À L'AMICALE DE LOISIRS : DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL

Mme Nathalie TOURBOT, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée que la distribution du bulletin communal, le « Kelou ar Vro », est assurée par l'Amicale de Loisirs de Plouédern depuis septembre 2005.

Le service rendu répondant totalement aux attentes,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention de 1.500 € pour l'année 2026.

La Secrétaire,
Christine CORRE

Le Maire,
Bernard GOALEC

MAIRIE DE PLOUEDERN
29800